

nom de son épouse Suzanne Lafosse, défendeur—ce dernier est condamné à payer trois ans de rentes seigneuriales dûes par un acte de constitut par feu Petit-Bruno seigneur de Maskinongé, passé par feu Lafosse, notaire le 17 septembre 1745. La veuve Petit-Bruno vivait encore le 22 décembre 1751. Michel Dessert demeurait à Maskinongé et Pierre Dupuy demeurait chez lui. L'huissier François Rigault agit dans cette cause. La veuve Petit-Bruno exigeait que la rente lui fût payée. Elle n'avait pas ce droit.

A la page 509 du tome III. des Documents publiés à Québec on trouve un long discours des Abénakis de Saint-François adressé, le 5 juillet 1752 au délégué du gouverneur de Boston, racontant ce qui s'est passé au cours de guerres récentes et fort habilement tourné. Les Abénakis étaient alors regardés comme les plus redoutables des Sauvages alliés de la France.

1754, 18 février, aux Trois-Rivières, devant René-Ovide Hertel de Rouville, conseiller du roi, lieutenant-général de ce siège, Marguerite Dupéron, veuve de Jean-Baptiste Labonté, a fait assembler, en vertu de l'ordonnance du même Rouville, de ce jour, les parents et amis de deux enfants mineurs issus de son mariage avec le dit défunt. Louis Cartier, Louis Deschesnaux, André Corbin, Pierre Babie, Pierre Babie (encore,) Pierre Labonté, Denys Levasseur et Jean-Baptiste Clair—ainsi réunis, ont nommé la veuve tutrice—et le dit Labonté subrogé tuteur. Labonté et Levasseur ne savent signer. Pillard greffier.

Durant la campagne de 1754 les Abénakis de Bécancour et de Saint-François firent plusieurs coups heureux vers Albany et Boston. C'est alors qu'ils enlevèrent madame Johnson, qui resta prisonnière à Saint-François et qui a écrit des mémoires sur ses aventures. Cette dame fit la connaissance des familles Gill et d'Estimeauville. Charles d'Estimeauville, ancien officier d'épée, résidait à environ une lieue du village abénakis de Saint-François, sur le chenal Tardif; cette propriété appartient aujourd'hui au docteur Joseph Lemaître. Il était alors interprète. Son fils Jean-Baptiste, qui lui succéda, possédait mieux que lui la langue abénakise. Madame Johnson fut vendue sept cents francs par Joseph-Louis Gill à un nommé Duquesne, de Montréal.

Parlant de Joseph-Louis, fils aîné de Samuel Gill, madame Johnson dit: " He kept a store of goods and lived in a style far above the majority of his tribe." Il avait des vaches et autres animaux: donc il cultivait. L'abbé Maurault dit qu'il tenait un petit négoce. Joseph-Louis succéda à son père dans la possession de sa résidence et y éleva sa famille. Sur la fin de la vie de Joseph-Louis, la maison fut démolie et réédifiée sur la terre appartenant à son fils Thomas Gill; c'est sur cette terre que Joseph-Louis et sa femme moururent.

Du mariage de Samuel Gill avec mademoiselle James, étaient nés